

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 13 septembre 2016

31 Cession à Oise Habitat du volume n°51 de l'immeuble « Le Cristal » sis 1 place du Faubourg

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La Ville envisage la cession d'un local situé en RDC de l'immeuble « Le Cristal » sis 1 place du Faubourg. Ce bien est cadastré section XD n°292 – volume n°51 – pour 29,72 m². Il est actuellement inutilisé par la Commune depuis le départ de la trésorerie municipale qui l'occupait.

Oise Habitat envisage d'intégrer ce local dans son projet d'aménagement de logements dans cet immeuble. La cession de ce bien au profit de Oise Habitat est proposée au prix de 40 000 €.

Par courrier, réceptionné par mail le 25 juillet 2016, France Domaine a entériné le prix de cession à hauteur de 40 000 €.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 03/10/2016
préfecture le 03/10/2016
le
60-21600174 926-D 06161003031-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
- Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
- Vu l'avis de France Domaine réceptionné en date du 25 juillet 2016,
- Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 13 septembre 2016,
- Vu les plans ci-annexés,
- Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la Ville au profit de Oise Habitat du bien cadastré section XD n°292 – volume n°51 – pour 29,72 m² au prix de 40 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2138/UR/824.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 SEP. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..03.10.16

et publication ou notification le ..03.10.16...

affiché le28.09.16.....

CREIL, le03.10.16.....


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

